

# Trust me, I'm a doctor!

Werner Bauer<sup>a</sup>, Christoph Hänggeli<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Dr méd., président de l'ISFM; <sup>b</sup> Avocat, directeur de l'ISFM



L'assemblée plénière de l'ISFM est l'organe de décision suprême de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue et une plateforme de discussion importante pour les problèmes de formation actuels. En 2017, l'assemblée a consacré une partie de sa séance (cf. compte rendu à la page 130) à la formation continue, une nécessité incontestable pour le corps médical, mais dont le contenu, l'étendue et l'attestation font régulièrement débat. Voici quelques questions et points critiques à titre d'exemples:

- La formation continue doit relever de la responsabilité personnelle. L'obtention de crédits tient du «pinaillage»!
- La formation continue ne doit pas tomber dans la spirale de la réglementation et du contrôle.
- Le développement continu de nouvelles méthodes tel que nous l'observons aujourd'hui dans de nombreuses disciplines rend toujours plus importante l'acquisition de nouvelles compétences tout au long de la carrière. C'est la raison pour laquelle les Anglo-Saxons parlent de plus en plus de «continuing professional development» et non d'«education».
- A l'avenir, la formation continue doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences qui n'étaient pas encore nécessaires lors de la formation postgraduée.
- Dans certains domaines, il pourrait être judicieux d'édicter des recommandations sur les objectifs de formation et de proposer des cycles de formation continue structurés.
- La formation continue n'est pas qu'une affaire purement privée. Elle doit être documentée de manière crédible par le corps médical vis-à-vis des patients et du grand public.

Le débat a d'abord porté sur la question de savoir dans quelle mesure la formation continue peut être organisée librement par chacun et dans quelle mesure elle

## La formation continue est une nécessité incontestable pour le corps médical.

nécessite une certaine structuration de la part des sociétés de discipline. La question de la documentation et la nécessité de contrôle ont fait l'objet d'une discussion particulièrement animée et controversée. Tout est parti d'un constat dans l'édition de mai 2015 du JAMA:

*Individual physicians can no longer assert authority with complete autonomy and independence – getting by with «Trust me, I'm a doctor».* Les avis allaient d'une volonté de primauté absolue de la responsabilité personnelle afin d'éviter une «obéissance servile», à l'idée qu'il valait mieux que le corps médical soit proactif et instaure lui-même une certaine autorégulation et structuration sans attendre d'être dos au mur. Structurer nous-mêmes la formation continue et la documenter de manière judicieuse vis-à-vis de l'extérieur, c'est finalement aussi disposer de davantage de liberté.

C'est dans ce but que l'ISFM propose une plateforme de formation continue en ligne sur laquelle les médecins peuvent saisir leurs activités. Une fois les 150 crédits obtenus et les conditions du programme choisi remplies, ils peuvent imprimer eux-mêmes leur diplôme de formation continue. Valable trois ans, ce diplôme

## Toutes les 45 sociétés de discipline médicale ont adhéré à la plateforme de formation continue.

est un *must* pour tous les médecins soumis au devoir de formation continue parce qu'il leur permet non seulement d'attester qu'ils remplissent leur obligation légale, mais aussi de valider automatiquement toutes leurs positions de droits acquis. Désormais, toutes les 45 sociétés de discipline ont adhéré à la plateforme et peuvent ainsi contrôler en toute facilité la formation suivie et délivrer les diplômes.

L'assemblée plénière ne s'est pas seulement intéressée à ces questions de fond, mais aussi à certaines questions administratives:

- Conformément à la Réglementation pour la formation continue de l'ISFM, les médecins qui ont obtenu plusieurs titres de spécialiste n'ont besoin d'obtenir qu'un seul diplôme.
- Pour des raisons de coûts, il ne devrait être possible d'établir et imprimer le diplôme qu'une fois tous les trois ans.
- Six mois avant l'échéance de leur diplôme, tous les médecins reçoivent automatiquement un courriel les invitant à le renouveler.

Ce que nous voulons, grâce à une formation continue appropriée et à moins d'administration, c'est pouvoir continuer à affirmer de manière crédible: «Trust me, I'm a doctor.»